

Dijon Planeurs

Participation aux frais

2024

Total Participation = Cotisation + Lic/Assurance + Lancements + Vols (au forfait ou à l'heure)

		Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
Cotisation Club		107,00	148,00
Licence Assurance Fédérale (Garantie 15 000 €)		94,66	181,34
Licence Assurance Fédérale Non Volant (Hébergement machines)	Mini	42,04	42,04
Licence de la FFVV accompagnée d'une assurance RC (obligatoire) Garanties variables 0, 15, 30, 50 K€. Minimum possible:		68,52	155,20
Mises en l'air & Dépannage			
Treillage	Suivi d'un vol de moins de 15 minutes:	5,00	5,00
	Suivi d'un vol de 15 minutes ou plus:	8,00	8,00
Remorquage	La minute au tachymètre du remorqueur (1):	3,25	3,25
Dépannage Route	Indemn. du dépanneur. (Véhicule privé ou club.) Le Km:	0,50	0,50
Dépannage Air	Dépannage par remorqueur. La minute (1):	2,20	2,20

(1) Le prix de la minute de remorqué pourra être ajusté en cours d'année en fonction du prix du carburant.

Vols

A l'heure de vol	Tous les planeurs Lancements non compris sauf Jeans :	27,00	31,00
	Jeans Astir . Lancement non compris:	15,00	17,30
Forfait 50 heures	Lancements non compris. Valide sur une période de 365 Jours à compter de la date du premier vol	27,00	620,00
	Heures de vol dépassant le forfait:	20,67	20,67
Forfait heures illimitées	Lancements non compris. Valide sur une période de 365 Jours à compter de la date du premier vol	450,00	1 120,00
Vol avec instructeur	Supplément par vol:	2,00	2,00
	Atterrissage campagne avec instructeur : Dépannage air ou route Aux frais du club sauf pour les épreuves obligatoires à l'obtention du brevet.		

Stages découverte (Effectués sur une seule saison. Non reportables.)

3 jours non consécutifs	Compris : 1 Licence + cotisation club 3 Jours et 3 vols de 1 heure environ avec instruction et accès au simulateur.	260,00	360,00
6 jours non consécutifs	Compris : 1 Licence + cotisation club 6 Jours et 6 vols de 1 heure environ avec instruction et accès au simulateur.	420,00	520,00

La licence FFVV et la cotisation club des stages découverte pourront être déduites et transformées en licence et cotisation annuelles.

Bourses FFVV

Conditions d'obtention: Avoir entre 15 et 25 ans lors des vols. Elles sont accordées pour la réalisation des objectifs suivants

Elles

Formation initiale Sur une durée de 2 ans maximum		Avec B I A	Sans B I A
	Lâcher :	100,00	100,00
	Pass Planeur :	200,00	150,00
	Brevet SPL :	200,00	150,00
	Autorisation campagne +:	300,00	300,00

Perfectionnement

Totaliser plus de 1000 Km sur la campagne (Planeur monoplace) inscrits à la Netcoupe: 200,00 200,00

Compétition

Participation à un premier championnat officiel (interrégional jeune, régional, national): 200,00 200,00

Les bourses sont versées sur les comptes (club) des pilotes dès que nous les recevons

Le montant des bourses peut être modifié par la FFVV

REGLEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS

Le forfait étant souscrit librement, celui-ci ne sera pas révisé en fonction de l'activité réelle de l'adhérent. En cas de force majeure, une demande de modification pourra être effectuée auprès du comité. Le règlement peut se faire par versements échelonnés de plusieurs chèques encaissables à dates fixées. A la fin du forfait, 2 possibilités pour continuer : prendre un autre forfait ou passer à l'heure de vol.

Le forfait illimité doit être réglé avant le 1er mai.

Le compte d'un pilote doit toujours être positif (règlement intérieur)

UTILISATION DU REMORQUEUR

	Tarif horaire
Instruction (1):	90,00 €
Utilisation privée (1):	111,00 €

(1) Le prix de l'heure de vol pourra être ajusté en cours d'année en fonction du prix du carburant.

VOLS D'INITIATION

Vol d'initiation:	Standard (20 à 30 mn)
Départ avec remorqueur :	100,00 €
Assurance seule pour VI particulier (carte VV) :	10,00 €

Le vol d'initiation suivi d'une inscription au club sera facturé comme un vol d'instruction + assurance VI

Treuillards

Compensation : 1 treuillée pour 10 treuillées effectuées.

Documents à fournir pour s'inscrire au club

- Visite médicale délivrée par un médecin agréé aéronautique.
La liste des médecins est affichée dans la salle pilote, ou sur le site de la DGAC.
- **Pour les mineurs: l'autorisation parentale à remplir obligatoirement sur la fiche d'inscription.**
- 1 photo d'identité.

Documents à vous procurer :

- Souscription au cours e-Learning du SPL sur le site de la FFVP.
- La fiche de progression utilisée par l'instructeur pendant la formation.
- Carnet de vol (disponible au club, environ 16,00 €)

A voir avec votre instructeur.

**Un relevé de compte individuel de chaque membre est édité régulièrement par le trésorier
(Il est à récupérer à l'occasion de votre passage au club).**

Il se trouve dans le classeur bleu réservé à cet effet dans la salle des pilotes

Cotisation remorqués et hébergement pour planeurs et pilotes extérieurs

	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
Cotisation journalière:	10,00	12,00
Cotisation Hebdomadaire:	50,00	60,00

Remorquage planeur extérieur : **50 € à 500m sol et 10 € par 100m supplémentaires.** Ex: 100 € à 1000 m sol

Hébergement caravane ou camping-car Participation aux frais: **5 € par jour et par personne**

Hébergement dans la maison du club Participation aux frais: **La nuit: 25 €**